SAINT-MARTIN
Boulogne
AU COEUR DE LA VIE

République Française
Mairie de Saint-Martin-Boulogne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 05 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace culturel Georges Brassens (*arrêté municipal du 12 mai 2021*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 24 septembre 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers municipaux présents : 30
Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Catherine LEDUC pouvoir à Irénée MIELLOT*
- *Christian DELACOUR pouvoir à Pascale LEBON*
- *Annie LEPORCQ pouvoir à Jean-Claude CONDETTE*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021-4-13
Acquisition propriété d'Habitat du Littoral

Habitat du Littoral a porté à notre connaissance sa volonté de vendre un immeuble d'habitation, libre d'occupation, situé sur le territoire communal, au 26 route de Desvres, cadastré BV 24 pour une contenance totale de 387 m².

Le prix fixé par Habitat du Littoral est conforme à l'estimation établie par France Domaine en date du 30 juin 2021, à savoir 90 000 € (quatre-vingt-dix mille euros) hors frais notariés qui restent la charge de l'acquéreur.

Cette parcelle se situe autour de la place Delury, où la commune souhaite retrouver un cœur de ville attractif et commerçant. Le rez-de-chaussée de cet immeuble pourrait être requalifié pour accueillir un nouveau commerce, ou une boutique éphémère. Les aménagements de l'étage restant à déterminer.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Saisir l'opportunité foncière d'acheter cette maison de gré à gré ;
- Signer une promesse d'achat au prix évoqué ci-dessus augmenté des frais liés à la transaction ainsi que tous les actes permettant de mener à terme la transaction et de régler l'ensemble des dépenses.

Nombre de votants : 33 **POUR : 26** **ABSTENTION : 7**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 05 octobre 2021

Transmis à la Sous-Préfecture le 11 octobre 2021
Affiché notifié le 11 octobre 2021
Rendue exécutoire la présente décision le 11 octobre 2021
Saint-Martin-Boulogne, le 11 octobre 2021
Le Maire,

Le Maire,
Raphaël JULES

MAIRIE de SAINT-MARTIN-BOULOGNE (P.-de-C.)

Voies et délais de recours
La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : http://www.telerecours.fr.